

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 décembre 2009
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire
Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés
Excusés : Jean BOURGEOIS (pouvoir), Raphaël GRANON
Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2009

A : Rajout à l'ordre de séance :

1 : Cimetière : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il y a urgence de créer un règlement concernant les cimetières pour déterminer les règles à appliquer lors d'un décès ou d'une inhumation sur la commune. Le conseil autorise le maire à établir ce règlement qui sera soumis au prochain conseil.

2 : Source : Le conseil a visité les sources de la commune et autorise le maire :
- à contacter l'agence de l'eau, dans le but de procéder à des demandes de subventions pour mettre la source de l'Evêque aux normes d'utilisation
- à demander des devis auprès des fournisseurs pour évaluer les coûts de ces travaux.

3 : Electrification Paillasson : le conseil donne tout pouvoir au maire pour établir une consultation des banques afin de contracter un emprunt qui permettra de financer les travaux de PVR dans l'attente du remboursement des propriétaires.

4 : Comptabilité : décisions modificatives, le conseil donne son accord pour effectuer les virements d'ordre afin de rééquilibrer certains comptes comptables :

<u>M14</u>		
D65 - 657364	Subv.de fonct.des Etab.à caract.ind&com	20 000.00 euros
D011 – 61523	Entretien de voies et réseaux	- 14 200,00 euros
D022 - 022	Dépenses imprévues	- 5 800,00 euros

Le conseil approuve le versement d'une subvention par le budget général au profit du service des eaux pour un montant de 20 000 euros.

5 : Déclaration d'ouvrage : Prélèvement, puits et forages à usage domestique
Un exemplaire du Cerfa N° 13837*01 est remis à chaque membre du conseil pour information.

B : Ordre du jour :

1 - Service Eau / Assainissement

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs 2010 pour ce budget.

Au vue de la nouvelle réglementation (arrêté du 06 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé), la tarification 2010 est la suivante :

Service de l'eau :

- La part fixe est de 91 € ;
- Le prix du M³ jusqu'à 250 m³ est de 1,08 € ;
- Le prix du M³ au-dessus de 250 m³ est de 0,73 €
- Branchement neuf : coût réel des travaux ;
- Remise en état d'un branchement ancien : coût réel des travaux ;
- Frais d'accès au réseau : Abonnement + coût réel des travaux ;
- Forfait d'accès à l'individualisation : coût réel des travaux ;
- Remplacement compteur : 120 €

- Location des compteurs : 100 €
- Pose des compteurs : 200 €
- Fuite : à la charge de l'abonné

Assainissement collectif :

- La part fixe de la redevance est de 22 € ;
- La redevance au M³ sera facturée 0,32 €

2 – Voirie panneaux : le conseil donne son accord pour :

- qu'un panneau de voie sans issue soit installé au niveau de la place du village de Montclar
- qu'un panneau de voie sans issue soit installé à l'embranchement vers la maison de Monsieur René Janoyer

3 - Agence postale : Monsieur le maire propose d'apporter une aide financière à l'agence postale de Beaufort sur Gervanne. Le conseil donne son accord pour 1€ par habitant.

4 – Permis de Philippe et Carole LAUME : après le refus d'autoriser le permis de construire, le conseil délibère pour demander une dérogation.

5 – Actions 2010 : Rappel de la rénovation de la mairie pour 33 430 € avec un taux global de subvention de 80% soit 26 744 €.

6 – Plan de sauvegarde communal : après avoir écouté le compte rendu de la réunion en sous-préfecture de Die, le conseil donne son accord et autorise le maire à établir des demandes d'aides pour la constitution et la réalisation de ce plan de sauvegarde.

7 – Dossier FUHL : après avoir pris connaissance de la demande d'aide d'une administrée de la commune concernant une facture d'eau impayée, le conseil décide :

- le refus d'appliquer un abandon de créances pour la facture impayée
- et propose un large étalement de règlement de la dite facture

8 – Trésorerie de Crest : Le conseil délibère positivement sur le montant de l'indemnité de conseil et de budget 2008 pour le percepteur de la Trésorerie de Crest.

9 – SCI Le Dérot : La mairie a reçu un courrier de la SCI Le Dérot concernant des troubles pour la gestion de l'eau. Le conseil constate que ces désagréments sont d'ordre interne aux copropriétaires du Dérot. Une réponse sera faite dans ce sens.

10 – Urbanisme : La déclaration préalable de Mr et Mme Poncet Lionel et Dominique pour une installation de capteurs photovoltaïques n'apporte aucune remarque du conseil municipal. Elle sera transmise au service de l'état pour instruction.

Le prochain conseil municipal est fixé au 15 janvier 2010.

Fin de séance : 21h30